COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261116-BC_2026_029-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2026-029

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 9 novembre 2026

Nombre de membres :

En exercice	**16**
Présents	**13**
Votes	**14**

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY

ABSENTS / EXCUSES :
Bruno FERRET, Coralie TRICHARD

PROCURATION :
Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christèle CROZIER

CULTURE

******

Approbation des résidences artistiques au Théâtre Cinéma Jean Carmet pour la saison 2026-2027

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la culture et aux sports

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », dont la gestion du Centre Culturel « Jean Carmet »,

Vu la délibération n° CC-2026-060 du Conseil Communautaire du 31 mars 2026 donnant délégation au Bureau Communautaire pour valider les demandes d'accueil en résidence et les modalités afférentes,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture, Sports et Jeunesse » du 30 septembre 2026,

Dans le cadre de ses missions, le Théâtre Cinéma Jean Carmet rend la salle de spectacle gratuitement accessible aux Compagnies retenues sur projet, pour des temps de création allant de quelques jours à une semaine.

Chaque « prêt plateau » est régi par la signature d'une convention assortie d'un principe d'échange (tarif préférentiel sur le contrat de cession à intervenir et/ou intervention sous forme d'ateliers artistiques...) sachant que :

- Ces temps de création sont sans incidences sur les activités habituelles de la salle (notamment sur l'exploitation cinéma),
- Les artistes s'engagent à être autonomes en dehors d'un service (4h) de technique nécessaire à leur installation et/ou démontage.

A ce titre, le TCJC :

- Remplit son rôle de lieu de création artistique, complémentaire à ses activités de diffusion culturelle,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261116-BC_2026_029-DE

- Soutient l'effort de création de compagnies émergeantes (pour certaines issues du territoire),
- Répond au cahier des charges fixé par convention avec le Département.

Pour la saison 2026-2027, les compagnies accueillies en résidence de création sont :

- Merienne (chanson française) : du 23 au 27 novembre 2026,
- Ensemble Hors Champs (théâtre musical) : du 11 au 14 janvier 2027 (période à confirmer),
- Alias Blob (musique) : du 10 au 14 mai 2027.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le ...19 NOV. 2026
Notifié ou publié
le 19 NOV. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE les accueils en résidence de création à intervenir sur la saison 2026-2027,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

La secrétaire de séance
Christèle CROZIER

Communauté de communes du Pays Mornantais

PUBLIE LE 19 NOVEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT